



Mercredi 4 octobre 2017 à 16h00
Salle de réunion du bâtiment E - Academic City

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour**
- 2- Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'établissement du 13 juin 2017**
- 3- Point sur la rentrée :**
 - Les personnels
 - Les effectifs
 - La structure
- 4- Le calendrier pédagogique 2017/2018**
- 5- Le projet d'établissement : propositions de projets à mener en 2017/2018**
- 6- La Réforme du collège : les EPI 2017/2018**
- 7- Le programme de l'AS**

M.le Proviseur ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres. Il rappelle la particularité de ce premier Conseil d'établissement de l'année scolaire 2017-2018, composé par les membres élus en 2016 – 2017 puisque nous sommes encore dans le processus électoral pour les membres de 2017/2018.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Corradi, représentante de parents d'élèves.

Le conseil d'établissement est réuni conformément selon les procédures de convocation établie en temps légal.

1. Adoption de l'ordre du jour :

M. le proviseur procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour annexé à la convocation.

Les représentants des personnels demandent à modifier le contenu et rajouter un point « Question diverses ».

L'ordre du jour est ensuite adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'établissement du 13/06/17

Le Proviseur demande aux membres d'adopter le compte rendu du dernier Conseil d'Etablissement. Il s'enquiert de la bonne diffusion du document et de la qualité de retransmission des débats. Ce procès-verbal n'appelle pas de commentaires spécifiques. M. le proviseur remercie les rédacteurs de ce procès-verbal pour la qualité des écrits.

Mme Trillard ayant été absente lors du Comité d'établissement du 13 juin 2017 demande une rectification de la liste de présence.

Le PV de la séance du 13 juin 2017 est voté à la majorité (2 abstentions : Mme Trillard et M.Charlery et 1 vote contre : M.Suquet).



3. Point sur la rentrée :

3.1 Les personnels

La rentrée est marquée par le changement de l'équipe de direction avec la création d'un poste de direction sur support expatrié de proviseur adjoint.

Ainsi il y a, à Academic city, 2 adjoints au chef d'établissement : M. Lenogue et M. Lauzière. Le proviseur est également nouveau, M. Charlery a pris ses fonctions dans la suite d'une mission de 5 ans en établissement AEFÉ au Cameroun.

Au niveau de la direction des sites des écoles, il y a des modifications qui sont apparues dans l'été :

Nous accueillons une nouvelle directrice à Academic city 2, Mme Menguy, et une nouvelle directrice à Oud Metha, Mme Verbrugghe, toutes deux sur support expatrié.

M. Chartres, quant à lui, est resté fidèle à l'école de Sharjah.

De nombreux personnels ont rejoint l'équipe d'enseignants, à commencer par des EEMCP2 sur le secondaire :

M. Lacroix en EPS, M. Bachi en arabe, M. Bousquet Carton en SVT (3 supports d'expatriés).

De nouveaux personnels sont venus grossir les rangs des supports résidents : M. Orregia, et ceux des collègues en contrat local : M. Mme Barthelemy, collègue d'allemand, collègue d'histoire géographie.

A noter que deux postes de résident n'ont pas été pourvus lors de la dernière CCPLA. Ces postes sont gelés et seront remis au mouvement pour le prochain recrutement. Il s'agit de deux postes en RE1 dont un s'est vu refuser le détachement.

3.2 Les effectifs

Les effectifs sont commentés selon un document préparé par le service inscription. Ce tableau reprend les chiffres des éléments remontés lors de l'enquête lourde de rentrée qui est actuellement à la validation du poste diplomatique.

Monsieur le proviseur rappelle que l'AEFE souligne le pourcentage des français dans la structure. Cette population scolaire n'a cessé de croître ces dernières années, pour atteindre 68% de l'effectif (parallèle avec les autres années). Celle des pays tiers a diminué même si on note une augmentation des familles émiriennes à la marge. Un nouveau défi des années futures sera certainement d'équilibrer davantage notre public scolaire de manière à mieux répondre à la politique d'influence de la France qui considère les établissements de l'AEFE comme de véritables outils de coopération et d'influence de la France.

En marge de cette présentation, M. le proviseur commente également le nombre d'élèves restés en liste d'attente, notamment en sections de maternelles avec des situations restées hors système français pour des familles qui auraient pu être absorbées par ailleurs dans d'autres établissements à programme français. Et cela malgré une augmentation de la taille de ces classes allant jusqu'à 27 élèves. Il y a urgence et nécessité de mieux travailler en amont de manière à proposer une place à toutes ces familles qui préfèrent aller vers un système britannique ou autre, plutôt que de rester hypothétiquement sur liste d'attente. Ce public devient alors volatile et ne rentre plus ni dans notre structure ni dans une autre à programme français.



3.3 La structure

La structure se porte bien, les conditions d'accueil dans les classes en moyenne sur le LFIGP sont confortables, malgré quelques petits écarts d'un site à l'autre. Il est vrai qu'Oud Metha a dû faire face à une pression importante portant à 27 l'accueil en cycle 1. Le reste de la structure est davantage sur un ratio très en-deçà des moyennes observées en France.

Le E/D s'établit à 26,3 en préélémentaire, à 24,8 en élémentaire, à 26,6 en collège et à 26,1 en lycée. Donc un E/D moyen de 25,8 pour l'ensemble de l'établissement.

La structure évolue cette année avec une structure qui n'est pas cylindrée : 8 classes en 6^{ème}, et en 5^{ème}, et 7 classes en 2^{nde}. Il est à prévoir la montée pédagogique l'an prochain avec une augmentation de la consommation horaire par discipline.

Les questions du personnel sur le nombre d'élèves par classe et la création de classes SI en 6eme à la rentrée 2018 ont été regroupées dans le paragraphe 8. Questions diverses.

4. Le calendrier pédagogique

Le calendrier prévisionnel avait été préparé par l'équipe de direction avant la rentrée scolaire selon des échéances prévisibles. Ce calendrier pédagogique a été soumis à l'approbation des collègues lors des conseils d'enseignement de rentrée.

Le conseil pédagogique qui s'est tenu le jeudi 28 septembre dernier a entériné les dates et a statué sur des modifications à apporter. M. le proviseur passe la parole à M. Lenogue pour présentation de ce calendrier qui deviendra officiel avec le vote de ce soir. M. Lenogue commente le calendrier et le soumet à l'assemblée.

Il commente les grandes phases de travail annuelles.

Il est à noter que la politique de DS le samedi matin est pérennisée mais repensée et allégée. Cette politique est garante d'un travail assidu et régulier pour nos élèves, permettant des révisions régulières et des résultats excellents aux examens de fin d'année.

Le calendrier pédagogique du secondaire est adopté à l'unanimité des voix.

5. Le projet d'établissement : proposition de projets à mener en 2017/2018.

Un document recensant les divers projets a été envoyé après les convocations afin de faciliter la lecture et apporter des éclairages sur certains projets. Par manque de temps les professeurs n'ont pas toujours pu remettre le tableau des projets dans des délais très courts et avec une liaison internet défectueuse pendant une dizaine de jours.

M. le proviseur présente plusieurs projets déjà recensés. Comme toutes les propositions n'ont pas été formalisées et budgétisées par les collègues, il est attendu pour le prochain conseil de les finaliser.

Il remercie les équipes pédagogiques pour leur dynamisme et leur volonté d'apporter des solutions pédagogiques par la pédagogie de projets innovants. Il lui semble que la majorité des projets pourraient être validés sur le principe mais des budgets nécessitent encore d'être affinés, car bien au-delà de ce que le budget du lycée pourra permettre aux équipes en 2018. Il rappelle la difficulté de pouvoir accompagner financièrement tous les partenaires et intervenants. Il engage les enseignants à monter davantage de projets dans le cadre des APP



(Actions Pédagogiques Pilotes) qui permettent de bénéficier de subventions accordées par l'AEFE, subventions qui aident souvent à boucler le budget.

Mme Trillard remarque que les voyages ne mettent pas les élèves de terminale dans des conditions idéales pour le passage du bac.

Mme Prudhomme remarque de plus que le mois de Ramadan s'ajoute aux voyages en impact sur les classes à examens.

La décision du Conseil d'établissement est néanmoins de reconduire les voyages proposés cette année mais de se réserver le droit de les limiter en nombre et selon niveau (voire annuler) à partir de la rentrée 2018. D'ici-là, une réflexion sera menée sur la politique des voyages pédagogiques du LFIGP avec, entre autre, pour objectif de produire une charte globale des voyages scolaires.

Cette décision a été votée à la majorité (1 abstention et 1 vote contre).

6. La Réforme du Collège : les EPI

M. le proviseur indique qu'un premier conseil pédagogique s'est tenu avec pour thème important la poursuite de la mise en place des EPI pour cette année 2017/2018. Les équipes, après avoir pris connaissance des nouvelles modalités de la réforme pour cette rentrée, se sont positionnées sur des thématiques en lien avec la liste des thématiques de 2016/2017, bien qu'il n'y ait plus obligation de se conformer à cette liste. En effet la mise en place des EPI est laissée à l'entière autonomie des établissements. Il est à souligner que les équipes ont sollicité la poursuite de cette mise en place bien au-delà de ce que permettait le texte. La modalité d'interdisciplinarité au cœur de la réforme est plébiscitée par les enseignants du LFIGP.

Ainsi par cycle les thématiques suivantes ont été déterminées.

M. le proviseur adjoint les présente à l'assemblée. (Voir document joint).

7. Le programme de l'AS

Comme à chaque début d'année scolaire, le programme des activités de l'association sportive doit être présenté en conseil d'établissement. L'équipe d'EPS a déterminé les créneaux par niveau de manière à répondre à la demande des élèves.

Ainsi les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} sont mobilisés sur le créneau du lundi 12h30/14h00 et ceux de 4^{ème} et 3^{ème} ont la possibilité de pratiquer le jeudi sur le même créneau.

8. Questions diverses :

8.1. Questions des professeurs :

Plusieurs questions déposées concernent les conditions matérielles de travail. Ces questions ne sont pas du ressort du conseil d'établissement. Par contre, le proviseur s'engage à remonter ces demandes au service gestionnaire et financier de l'établissement pour un traitement dans les meilleurs délais.

Les enseignants questionnent la nouvelle direction sur l'augmentation des effectifs à cette rentrée 2017.

La question est de savoir si un nombre maximum d'élèves par classe sera fixé par la nouvelle direction.

La réponse de M.le proviseur est que les chiffres ont été vérifiés par classe. Il en ressort les points suivants : les effectifs sont effectivement notés en hausse dans l'ensemble des niveaux mais avec une hausse régulière concomitante du nombre de classe depuis 2013/2014. Cependant, les conditions d'accueil sont encore largement acceptables avec un E/D que l'on a vu plus haut. Lors de l'élaboration du budget 2018, la même base de travail sera utilisée mais en tant que lycée français de l'étranger, nous avons des missions qui sont d'accueillir les compatriotes français et les membres des communautés étrangères pour exercer une influence certaine. Les conditions de rentrée s'inscrivent dans ces missions.

M. Suquet remarque qu'il y a une réelle différence entre les conditions de travail dans une classe à 22-23 élèves et une autre à 26-27 élèves (et non uniquement quant au nombre de copies à corriger).

Mme Prudhomme remarque que les classes Euros sont bondées du fait de l'arrêt de l'option SI par certains élèves, ce qui pose un réel problème dans la préparation des oraux. Elle s'interroge sur la légitimité de la passerelle SI vers Euro pour des élèves ayant intégré l'option SI depuis une classe « classique » et non une classe Euro.

La seconde question, qui pourra aussi être débattue d'abord en conseil pédagogique ou en conseil du second degré, concerne l'avenir de la section internationale. Les enseignants questionnent pour savoir si une ouverture est prévue en 6^{ème}. Il est répondu que oui, le dossier est en train d'être préparé pour soumission selon un calendrier serré. La demande d'ouverture sera pour l'ensemble du niveau collège. Le nombre de groupes en 6^{ème} serait de 2 dans nos projections. Il est demandé si les effectifs des classes bilingues de CM2 pourront être absorbés. Il est répondu que la section internationale n'a pas pour objectif d'assurer une montée groupe par groupe mais de déterminer des parcours de langues pour quelques élèves qui, mélangés à d'autres sur certains créneaux, pourront animer une dynamique pédagogique. Des tests d'entrée en section internationale seront organisés. Les procédures sont en cours d'instruction. Une fois de plus il a été rappelé que l'objectif pédagogique d'un lycée de l'AEFE n'est pas de faire des élèves parfaitement britanniques, mais que la priorité est à l'apprentissage du français et le rayonnement de la culture française. La section internationale ne doit pas exister au détriment de la qualité de la langue française.

M.Suquet regrette que la place en SI ne pourrait tout de même pas être proposée à l'ensemble des élèves issus du cursus bilingue du LFIGP primaire, surtout quand on sait que pour certains cela ferait 7 ans qu'ils auraient étudié au sein d'une classe bilingue.

M. Suquet regrette également que le cursus SI du secondaire soit plus axé sur l'enseignement littéraire alors que les matières scientifiques pourraient aussi bien être enseignées en anglais dans la SI britannique. La direction répond sur ce dernier point qu'il n'y a qu'en Chine que l'on enseigne les mathématiques en anglais pour la SI britannique et que c'est un choix imposé qui ne provient pas du LFIGP.



8.2. Questions des parents d'élèves :

Les questions sont de plusieurs ordres et certaines sont purement de la responsabilité des enseignants et de leur liberté pédagogique : les coefficients sur pronotes, jugés non cohérents ou encore les axes pour constituer les emplois du temps. Ces éléments ne sont pas de la responsabilité du conseil d'établissement mais plutôt d'un conseil du second degré. Deux autres questions concernent la politique des frais de scolarité et de la mise à disposition du budget de tout parent. Le proviseur souhaite que ces questions soient traitées dans les instances appropriées et avec les interlocuteurs décideurs. Le proviseur enjoint les représentants des parents d'élèves à se rapprocher des membres du CDG à ce sujet. Les parents d'élèves ont questionné sur la montée pédagogique en section internationale des CM2. La réponse a déjà été faite.

Une question concerne les modalités d'entrée en section européenne. La nouvelle équipe de direction se questionne également sur ces modalités et souhaite reprendre les procédures avec les enseignants. Elles ne sont pas finalisées mais nous souhaitons davantage de transparence et de critères efficaces et indiscutables. Le dossier est donc ouvert. Nous reviendrons sur ce sujet quand les procédures auront été amendées.

La question des primo arrivants en ALM est posée. Peut-il y avoir des groupes de « niveau » ? Sur cette thématique précise, l'expertise d'un professeur expatrié en la matière va nous permettre d'affiner cette problématique de manière à ce que le lycée soit porteur de la réussite des élèves et les fasse progresser. M.le proviseur remarque que, d'après les éléments qu'il a pu recueillir jusque-là, les élèves n'ont pas tous le même rapport à la langue arabe. Certains possèdent un passeport d'un pays arabe mais ne sont pas locuteurs et d'autres sont locuteurs d'un dialecte mais n'ont jamais étudié l'arabe dans un cadre scolaire. Ces deux catégories peuvent se retrouver dans des groupes d'élèves véritablement arabophones avec des compétences avancées en arabe. Cette situation est tout simplement difficile à gérer par les enseignants et très anxiogène pour les élèves qui se sentent perdus. L'idéal serait de créer un groupe pour ces élèves, mais ils ne sont pas suffisamment nombreux par niveau et les emplois du temps ne permettent pas de créer un ou deux groupes pour des niveaux différents : par exemple, un groupe 6^{ème}/ 5^{ème} et un autre 4^{ème}/3^{ème}.

La direction a déjà basculé certains cas ALM vers ALE de manière à rentrer dans une politique d'un enseignement dynamique.

Une autre question concerne la notation en cours de religion, laissant apparaître en filigrane la question du bon et du mauvais musulman, celui qui pratique bien et celui qui pratique mal. La question est sensible. Elle pourra être débattue en conseil d'enseignement de manière à déterminer une politique commune qui, là encore, est du ressort des enseignants et des équipes au sens large. Rien dans les fondements du système éducatif français ne justifie une telle évaluation. Le texte local justifie son enseignement, mais justifie-t-il sa notation ? La solution serait peut-être de maintenir une appréciation mais pas une notation afin de ne pas déprécier l'enseignement de la religion musulmane (car souvent l'absence de notation dans une matière se traduit par un désintérêt pour la discipline).



Une question concerne les protocoles de remplacement en cas d'absence d'un enseignant. Cette question reste légitime dans le cadre d'une absence imprévue bien évidemment mais est d'autant plus pertinente lorsqu'il s'agit d'une absence pour cause de formation ou de voyage scolaire. M. le proviseur laisse la parole à M. Lauzière, proviseur adjoint en charge de ce dossier pour explicitation de la démarche. Cependant M. le proviseur complète en soulignant qu'il serait souhaitable que l'on dispose d'un vivier de remplaçants dans certaines disciplines afin de parer urgemment aux remplacements qui peuvent être longs et répétitifs dans le cadre des formations ou voyages scolaires par exemple.

Enfin le dernier point concerne le remboursement par Rings, ancien prestataire de restauration. Ce dernier a fait une réponse très générale qui n'est pas satisfaisante. Les services financiers ont questionné à nouveau les services de Rings. Les familles se sentent prises en otage. Plusieurs relances ont été effectuées par les services du LFIGP. RINGS pose ses conditions pour le remboursement des parents :

- Cela doit se réaliser dans leur bureau à Al Quoz.
- Le LFIGP doit rembourser les soldes créditeurs du Staff LFIGP – environ AED 40.000.
- Une fois le remboursement effectué, RINGS autorisera les parents à venir récupérer leur solde.

De nombreuses fois le fichier des parents ayant un solde positif a été demandé afin d'accélérer le processus.

Une convocation de RINGS dans nos bureaux est l'étape suivante.

Conclusion

M. le proviseur remercie tous les membres du Conseil d'établissement et clôture la séance à 19h20.